

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 27 juin 2022

DATE DE LA CONVOCATION

17 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 23

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 10

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le 27 juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :

Christine MONGELLA (Maslives).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson) a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr), Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Danièle DEBOUT a donné pouvoir à Nathalie BINVAULT (Mont-près-Chambord), Françoise CHAMPY a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ a donné pouvoir à Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Patricia HANNON (Maslives), Stéphane FRIAUD (Saint-Laurent-Nouan), Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Christine MONGELLA (Maslives) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-068-2022

Objet : Ajustement des conditions de cession au profit de la SAS MARIONNET suite à la délibération 041-196-2019 du 16 décembre 2019 ayant approuvé la vente de la parcelle cadastrée AC 252

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUI, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil communautaire a approuvé la vente au profit de la SAS MARIONNET de la parcelle cadastrée section AC n°252, d'une surface de 1 587 m², moyennant le prix de 12,50 € TTC le m².

Néanmoins, il est nécessaire de corriger une erreur dans le prix de vente, fixé à 12 € HT sur cette zone d'activités.
De plus, la SAS MARIONNET achètera la parcelle au nom de la SAS PEPINIERES DE SOLOGNE.

Monsieur le Vice-président demande alors aux membres de conseil de bien vouloir :

- Approuver la vente de la parcelle cadastrée section AC n°252 d'une surface de 1 587 m² au profit de la SAS PEPINIERES DE SOLOGNE (ou toute autre société pouvant s'y substituer dans le cadre de cette transaction) moyennant le prix de 12 € HT le m², soit 19 044 € HT ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée section AC n°252 d'une surface de 1 587 m² au profit de la SAS PEPINIERES DE SOLOGNE (ou toute autre société pouvant s'y substituer dans le cadre de cette transaction) moyennant le prix de 12 € HT le m², soit 19 044 € HT ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président :



Gilles CLEMENT

